

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Indre-et-Loire

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	13	10
<u>Date de la convocation :</u> 26 novembre 2019		

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 02 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Mmes Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER

Excusés : Chrystèle BENESTON (pouvoir à Mme DEZE), Emmanuelle LAURENT, Sébastien COLMAN, Christian SOUCHU (pouvoir à M BRODSKY), Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre BRODSKY

07 : D2019-78 : TARIFS 2020

Vote Pour : 10 Vote Contre : 10 Abstention : 10

Vu la délibération n° D2019-13 en date du 4 février 2019 et la délibération n° D2019-68 en date du 4 novembre 2019,

Vu la présentation de Madame le Maire,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exercice 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2020 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier :	La journée en semaine :	85 €
	La journée en week-end et fériés :	115 €
	Vin d'honneur :	85 €
	La ½ journée en semaine :	50 €
	La ½ journée en week-end et fériés :	60 €
Association communale :		Gratuit
Association hors commune :	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée :	55 €
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :		selon le coût réel.

Location de salle du Conseil municipal : (uniquement en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes et en journée seulement) :

La journée en semaine :	50 €
La journée en week-end et fériés :	70 €
La ½ journée en semaine :	30 €
La ½ journée en week-end et fériés :	40€
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :	selon le coût réel

Droit de place pour marchands ambulants :

(Payable en une seule fois d'avance en début d'année)

10 € / an

Frais de fourrière des équins, bovins, ovins, caprins, porcins :

Capture : 100 €

Pension : 10 € / jour

Cimetière :

Concession pour 30 ans :

80 €

Concession pour 50 ans :

120 €

Espace cinéraire :

Columbarium :

Concession pour 15 ans :

380 €

Concession pour 30 ans :

760 €

Caveautin :

Concession pour 30 ans :

200 €

Concession pour 50 ans :

360 €

Inscription sur la stèle du

Jardin du souvenir :

30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE les délibérations n° D2019-13 en date du 04 février 2019
et D2019-68 en date du 4 novembre 2019

APPROUVE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Stéphanie RIOCREUX

